

LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
- Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées.
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, des salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
- Une formation de terrain, sur des chantiers en situation réelle.
- Des partenariats reconnus par la profession.
- La validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- La validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- Équivalence Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES nacelle).
- Certificat Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre (GSA).
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

Hébergement et restauration : possibilité d'accès au restaurant scolaire et chambre à l'Ecole Forestière de Meymac, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir une liste des offres d'hébergement.

Notre formation vous intéresse ?

Contactez-nous au 05.55.46.02.00 pour un entretien préalable obligatoire avant inscription ou connectez-vous à notre site internet.



CFPPA-OFA
DE HAUTE-CORREZE

CFPPA-OFA de Haute-Corrèze

Site de Meymac

Rue de l'Ecole Forestière

19250 MEYMAC

05.55.46.02.00

cfppa.meymac@educagri.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR

CFPPA-OFA
DE HAUTE-CORREZE

CERTIFICAT DE
SPÉCIALISATION

Arboriste - Grimpeur

Formation certifiante de Niveau 4 - RNCP41391

Certificateur : Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire, 23 juin 2025



Objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier d'arboriste élagueur ou arboriste grimpeur, effectuer des activités de coupe, démontage, abattage et élagage sur des arbres. Il prend en compte les attentes du client et analyse le végétal dans son environnement.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- Diagnostiquer l'arbre et son environnement,
- Concevoir et opérationnaliser une intervention,
- Accéder à l'arbre et se déplacer en sécurité,
- Réaliser des travaux d'entretien en hauteur,
- Réaliser des travaux de suppression d'arbres,
- Travailler dans le respect de la sécurité, de la réglementation et de l'éthique professionnelle.

Descriptif du centre de formation :



Chiffres clés de la formation :



CONTENU DE LA FORMATION

- Les arbres et la justification des interventions à réaliser.
- Organisation du chantier et analyse des situations de travail.
- Les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre, dans le respect du végétal.
- Les travaux de démontage, taille et soins aux arbres dans le respect du végétal.
- Maîtrise des règles de sécurité.



ORGANISATION DE LA FORMATION

Alternance

17 semaines en centre de formation

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (un an) - 70 % en entreprise / 30 % en centre

Contrat Région de formation continue (10 mois) - 55 % en entreprise / 45 % en centre

Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle (environ 150 heures),

Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain (environ 470 heures),

Sorties pédagogiques,

Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise),

Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire,

Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage / Tuteur (avec *a minima* 1 visite de suivi par le formateur),

Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

Modalités d'évaluation

Certification professionnelle organisée et délivrée en 3 Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences.

La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

Évaluation en cours de formation afin de mesurer la progression et ajuster les apprentissages.

Validation des compétences à l'aide d'épreuves pratiques en situation professionnelle.

Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.



CONDITIONS D'ACCÈS

Public/profil : Toute personne majeure souhaitant travailler dans les métiers d'entretien des arbres, aimant le travail en extérieur, disposant de bonnes aptitudes physiques et non sujette au vertige. Permis de conduire souhaité.

Personnes en situation de handicap : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. [Réfèrent handicap : marc.detrax@educagri.fr](mailto:marc.detrax@educagri.fr)

Prérequis :

- avoir 18 ans au moins lors du passage des UC et être mobile,
- fournir un certificat médical de non-contre-indication,
- diplômes et expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles),
- satisfaire aux conditions de sélection (entretien, test théorique et test de grimpe),
- être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie,
- dossier d'inscription complet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif de référence : 8 913 €

Coût pour le bénéficiaire : Aucun coût pour les personnes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, ainsi que pour les personnes en formation continue financée par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

Frais pédagogiques spécifiques : EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'apprentissage. Pour les contrats de formation continue financée par la Région, prévoir l'achat d'un baudrier.)

Aides financières (sous conditions) : Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

Rémunération : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

Date d'entrée en formation : septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement. Pas de délai d'accès si des places sont disponibles.

Période de réception des dossiers de candidature : à partir de janvier.

APRÈS LA FORMATION

Accès aux métiers de :

- Élagueur.euse - grimpeur.euse
- Émondeur.euse / Éhousseur.euse

Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac

- Formations courtes professionnalisantes